



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

Date de la convocation :
3 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Date d'affichage :
3 décembre 2020

Présents : Monsieur Laurent Poissant, Mme Nadège Vandebussche, M. Philippe Dutkiewicz, Mme Catherine Bécart, M. Didier Comparon, Mme Anne-Marie Duhamel, M. Jean-Pierre Coquelle, Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Romain Drumez, Mme Virginie Martel, M. Joël Ouvry, Mme Perrine Fruchart, M. Bruno Lothe, Mme Cindy Queste, M. Michael Honoré, M. Philippe Caron, Mme Sophie Passerieux, M. Joël Bigourd, Mme Marie-Claire Evrard-Courtin, Mme Jacqueline Lacheray, Mme Angélique Wasil, M. Ludovic Decocq, M. Gaëtan Galle.

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 25
Procuration : 3

Excusée : Madame Sylvie Debove.

A la majorité :

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : oui

Absent : ///

Excusés ayant donné procuration : M. Jimmy Delestienne pouvoir à M. Ludovic Decocq, Monsieur Alain Courault pouvoir à Mme Anne-Marie Duhamel, Madame Debert Marie-Claire pouvoir à Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Hermant Serge pouvoir à M. Bigourd Joël.

Secrétaire : Mme Perrine Fruchart

Objet : Modification de la délibération 2020/14.10/05 concernant les Bourses étudiantes 2020-2021

Par délibération en date du 14 octobre 2020, le Conseil Municipal a mis en place des bourses étudiantes pour faire face aux difficultés rencontrées par certains étudiants à cause de la Covid-19.

A l'issue du délai de dépôts des dossiers, il apparaît que de nombreux étudiants n'ont pas de logements étudiants pour diverses raisons.

De ce fait il est proposé d'élargir le dispositif pour accorder l'aide de 200€ pour les étudiants n'ayant pas de logement et/ou étant boursier à taux 1.

Il est également proposé d'étendre le délai de dépôt des dossiers au 26 décembre 2020.

Les critères proposés pour l'obtention des bourses étudiantes pour un montant de 200 euros sont les suivants :

- Être boursier à taux 0, à taux 0 bis ou à taux 1 ;
- Avoir moins de 25 ans ;
- Justifier d'une adresse sur la commune de Mazingarbe ;
- Être inscrit et suivre régulièrement des études dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs ...)
- Faire preuve d'assiduité. Le bénéficiaire devra fournir une attestation de présentation aux examens ou partiels de février (la bourse serait versée en deux fois : en fin d'année 2020 puis en mars) ;
- Ne pas dépasser le plafond de ressources calculé en fonction de la composition du foyer et du revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition (tableau ci-dessous) ;

Composition du foyer	Plafond mensuel de revenus
L'étudiant lui-même a sa propre déclaration de revenus.	1 200 €
Famille monoparentale.	2 500 €
Couple	4 500 €

Les justificatifs à fournir seraient :

*copie d'une pièce d'identité avec photo.

*courrier de motivation de l'étudiant.

« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture
le1.8 DEC. 2020.....

Publiée et Notifiée le
.....2.2 DEC. 2020.....

Le Maire,
Laurent Poissant

*justificatif d'adresse d'au moins l'un des parents.

*livret de famille des parents.

*certificat de scolarité.

*copie du dernier avis d'imposition de l'élève et celui des parents.

*boursier à taux 0, à taux 0 bis ou à taux 1, notification d'attribution de bourse du CROUS pour l'année en cours.

*pour les non boursiers : attestation sur l'honneur précisant que le demandeur ne bénéficie pas d'une bourse.

*un RIB.

*le relevé de notes du Bac.

Les modalités de sélection :

*vérification administrative des demandes.

*entretien individuel des candidats avec un jury.

*sélection par les élus des candidats retenus.

*rencontre par les élus de l'ensemble des candidats.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte l'ouverture du dispositif de bourses étudiantes 2020/2021 aux étudiants ne disposant pas d'un logement étudiant.

Accepte l'ouverture du dispositif de bourses étudiantes 2020/2021 aux étudiants à taux 0bis et taux 1.

Accepte la prolongation de la date de dépôt des dossiers au 26 décembre 2020.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

